



COMMISSION THÉOLOGIQUE INTERNATIONALE

LE SACERDOCE CATHOLIQUE*

(1970)

1. Dans l'Église, tout ministère hiérarchique se rattache à l'institution des Apôtres. Un tel ministère, voulu par le Christ, est essentiel à l'Église : c'est par son entremise que l'acte sauveur du Seigneur devient sacramentellement et historiquement présent à toutes les générations.
2. Dans l'Alliance nouvelle il n'y a pas d'autre sacerdoce que celui du Christ. Ce sacerdoce est un accomplissement et un dépassement de tous les anciens sacerdoce. Dans l'Église tous les fidèles sont appelés à y participer. Le ministère hiérarchique est nécessaire à l'édification du Corps du Christ, où cette vocation se réalise.
3. Seul le Christ a réalisé le sacrifice parfait dans l'offrande de soi-même à la volonté du Père. Le ministère épiscopal et presbytéral est donc sacerdotal en ce sens qu'il rend présent le service du Christ dans l'annonce efficace du message évangélique, le rassemblement et la direction de la communauté chrétienne, la rémission des péchés et la célébration eucharistique où s'actualise de façon singulière l'unique sacrifice du Christ.
4. Le chrétien appelé au ministère sacerdotal ne reçoit donc pas par l'ordination une fonction seulement extérieure, mais bien une participation originale au sacerdoce du Christ, en vertu de laquelle il représente le Christ à la tête de la communauté et comme en face d'elle. Le ministère est donc une façon spécifique de vivre le service chrétien dans l'Église. Cette spécificité apparaît plus nette dans son rôle de présider l'Eucharistie, présidence nécessaire pour la pleine réalité du culte chrétien. L'annonce de la parole et la charge pastorale s'orientent vers l'Eucharistie, qui consacre toute l'existence chrétienne dans le monde.
5. Tout en reconnaissant une certaine période de mûrissement des structures ecclésiales, on ne peut pas opposer une constitution purement charismatique des Églises pauliniennes à la constitution ministérielle d'autres Églises. Pour l'Église primitive, il n'y a pas d'opposition, mais bien complémentarité entre la liberté de l'Esprit dans l'octroi de ses dons et l'existence d'une structure ministérielle.
6. Le ministère de la Nouvelle Alliance a une dimension collégiale selon des modalités analogiques, qu'il s'agisse des évêques autour du pape dans l'Église universelle ou des prêtres autour de leur évêque dans l'Église locale.

* Texte des propositions approuvées « in forma specifica » par la Commission théologique internationale. Cf. Internationale Theologenkommission, *Priesterdienst*, Sammlung Horizonte N.F. 5, Johannes Verlag, Einsiedeln 1972; *Il sacerdozio ministeriale. Ricerca storica e riflessione teologica*, Edizioni Dehoniane, Bologna 1972, 157 p.; *The Priestly Ministry*, St. Paul Press Training School, Bangalore.

